

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33

Nombre de votants :
33

Date de convocation :
17 mai 2019

Date d'affichage :
29 mai 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 23 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 4), M. HURTUBISE, Mmes LAFOND, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Eric HURTUBISE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

QUESTION N° 21

OBJET : Garage avenue Archon Desperouses / rue Antoine Arnaud :
acquisition foncière

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 7 mai 2019 et par la commission n°2
« Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 6
mai 2019.**

Dans le cadre de l'aménagement du quartier gare, la Commune
poursuit ses acquisitions des garages situés sur la parcelle AV 371, à l'angle de
la rue Antoine Arnaud et de l'avenue Archon Desperouses.

Concernant le garage correspondant au lot n°4 et appartenant à
Madame MARMOITON, la Commune et le propriétaire ont trouvé un accord sur
le prix, et le propriétaire a signé une promesse de vente.

Au regard des éléments de comparaison avec d'autres biens de même
nature, le prix d'achat fixé pour ce garage est de 8 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **décider de l'acquisition du garage n°4 sur la parcelle AV 371 à un
prix de 8 000 €,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en
conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mai 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL